



AVIS PUBLIC

ADOPTIONS ET ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance tenue le 3 février 2015 à 19 h, les règlements d'emprunt suivants :

1. Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs et espaces verts (RCA14-27007);
2. Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour la réalisation de mesures d'apaisement de la circulation (RCA14-27008);
3. Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection sur le réseau routier (RCA14-27009).

Les **9 et 10 mars 2015**, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre des Transports, a approuvé ces règlements d'emprunt.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements durant les heures normales à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, de 8 h 30 à 16 h 30.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 17^E JOUR DE MARS 2015.

Monsieur Magella Rioux
Secrétaire d'arrondissement